



Facture d'un montant supérieur à celui de la commande

Par CEE, le 09/10/2019 à 17:43

Bonjour,

Notre entreprise a commandé de la marchandise à un fournisseur avec qui nous travaillons régulièrement.

Nous avons rédigé un bon de commande au prix auquel nous avons déjà acheté le produit précédemment, n'ayant pas connaissance d'un tarif différent.

Le fournisseur ne nous en a pas accusé réception mais a livré intégralement la commande.

Cependant, la facture qui nous est parvenue peu après est d'un montant supérieur de 12% à celui de notre bon de commande.

Nous l'avons immédiatement signalé par mail et la seule explication que nous avons obtenue, par téléphone puisqu'il a fallu les relancer, a été que le tarif auquel nous avons commandé était "un prix de lancement". De ce fait, nous n'aurions pas d'avoir, et il nous fallait payer le prix demandé, puisque c'est celui qui était en vigueur (et dont nous n'avions pas connaissance, je le rappelle) au moment où nous avons passé commande.

Nous avons alors payé le montant de notre commande et réitéré notre demande d'avoir.

Nous avons depuis, reçu une réclamation pour le montant de la différence, que nous avons contestée. Notre fournisseur reste sur sa position et maintient sa réclamation. Nous en sommes à présent au stade de la menace de contentieux. Tout cela pour une somme inférieure à cent euros!

Je ne suis pas arrivé à trouver un article de loi que je pourrais leur citer et mettre ainsi, fin à cette histoire, car je considère que nous sommes dans notre bon droit.

Merci d'avance votre aide..